



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de l'accord-cadre :

Intitulé :

Fourniture, distribution et livraison de bacs de collecte et de pièces détachées

Procédure de passation : Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1°, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Type d'accord-cadre : Accord-cadre de fournitures courantes et services

Publication au JOUE : OUI

Lieu principal d'exécution : SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
Code NUTS FRF12

L'avis implique un accord-cadre.

Classification CPV :

Code CPV principal :
34 92 84 80 - 6 : Conteneurs et poubelles de déchets

Codes CPV complémentaires :
19 52 00 00 - 7 : Produits en plastique
90 50 00 00 - 2 : Services liés aux déchets et aux ordures



Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

L'accord-cadre est couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Cet accord-cadre est divisé en lots : NON

Variantes : Les variantes sont autorisées.

Options : OUI

Description de ces options :

Possibilité de recourir aux modifications du marché en application de l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée de l'accord-cadre :

Les prestations relatives à la fourniture et distribution des bacs de collecte sur le territoire de Sierentz devront être réalisées à compter du 1^{er} septembre 2018 et se terminer impérativement le 31 décembre 2018.

Concernant les prestations relatives à la fourniture de bacs roulants et de pièces détachées dans le cadre du renouvellement du parc existant sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

L'accord-cadre est ensuite renouvelable 3 fois par période de 1 an, par tacite reconduction. Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 décembre 2022.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Opération financée sur ressources propres de la collectivité.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Délai global de paiement : 30 jours. Prix révisibles annuellement.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues à l'accord-cadre.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.



CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration indiquant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires des fournitures faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Références professionnelles et capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Prix des prestations : 50 %

Valeur technique de l'offre : 40 %

Sécurité des approvisionnements : 10 %

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Date limite de réception des offres : Jeudi 21 juin 2018 à 16h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

3 mois à compter de la date limite de remise des offres.



Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Type de procédure :

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations relatives à la fourniture et distribution des bacs de collecte sur le territoire de Sierentz donnent lieu à un marché public simple dont le descriptif et les modalités d'exécution sont précisés au CCP.

Les prestations relatives à la fourniture de bacs roulants et de pièces détachées dans le cadre du renouvellement du parc existant sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec minimum et avec maximum exprimés en quantité passé en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est ainsi exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Précisions concernant les critères d'attribution des offres :

La notation des différents critères de jugement des offres des candidats est explicitée à l'article 6 du règlement de la consultation.

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, courriel) à :

SAINT-LOUIS Agglomération
Service Juridique
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. : 03.89.70.90.75 - Fax : 03.89.70.90.85
E-mail : juridique@agglo-saint-louis.fr

Il est également disponible sur le profil d'acheteur à l'adresse électronique suivante :

<http://www.marches-publics.info>

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur.

Modalités de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté par tout moyen permettant d'en garantir la confidentialité et de déterminer la date et l'heure exactes de réception (pli recommandé avec avis de réception, remise contre récépissé ou Chronopost remis contre signature), à :

Monsieur le Président
SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex



Ce pli porte l'indication de l'accord-cadre auquel il se rapporte.

La réglementation relative aux marchés publics imposant obligatoirement la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics au 1^{er} octobre 2018, l'acheteur public préconise la transmission des offres des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au présent règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

La réglementation relative aux marchés publics imposant obligatoirement la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics au 1^{er} octobre 2018, afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur de SAINT-LOUIS Agglomération à l'adresse suivante :**
<http://www.marches-publics.info>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>



Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy Cedex

Tél : 03.83.34.25.65

Fax : 03.83.34.22.24

E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr

<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 17 mai 2018

